Classeur N°1

Saujon

## COMMUNE DE SAUJON

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

SOMMAIRE



### PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



### **SOMMAIRE GENERAL**

### **CLASSEUR 1**

### **SOMMAIRE**

### **GENERALITES**

-	Fichier	1 - PRESENTATION DU PCS	Page 1
-	Fichier 2 - RISQUES IDENTIFIES		
	0	L'inondation – La submersion ou la concomitance des2 évènements	Page 1
	0	Le transport de matières dangereuses (TMD)	Page 2
	0	Les évènements météorologiques (orages, vents violents, pluies intenses, etc.)	Page 3
	0	Les séismes	Page 3
	0	Les autres risques identifiés à SAUJON	Pages 4 et 5
-	Fichier	3 – ENJEUX	Page 1
	0	Cartographies (plan et ortho) E 01 : Commerces rue Carnot Sud Seudre	Page 1
	0	Cartographies (plan et ortho) E 02 : Commerces rue Carnot Nord Seudre	Page 3
	0	Cartographies (plan et ortho) E 03 : Commerces Place de Gaulle	Page 5
	0	Cartographies (plan et ortho) E 04 : Commerces rue du Lavoir	Page 7
	0	Cartographies (plan et ortho) E 05 : Commerces rue Pierre de Campet	Page 9
	0	Cartographies (plan et ortho) E 06 : Commerces secteur de la mairie	Page 11
	0	Cartographies (plan et ortho) E 07 : Commerces rue Eugène Mousnier	Page 13
	0	Cartographies (plan et ortho) E 08 : Commerces quai Dufaure	Page 15
	0	Cartographies (plan et ortho) E 09 : Commerce cours Victor Hugo	Page 17
	0	Cartographies (plan et ortho) E 10 : ZA de l'Atlantique	Page 19
	0	Cartographies (plan et ortho) E 11 : ZA de la Touzellerie	Page 21
	0	Cartographies (plan et ortho) E 12 : ZA de la Croix Bourdon	Page 23
	0	Cartographies (plan et ortho) E 13 : ZA de la Roue 2	Page 25
	0	Cartographies (plan et ortho) E 14 : ZA Pré du Canal	Page 27
	0	Cartographies (plan et ortho) E 38 : Ancien Intermarché	Page 29
-	Fichier 4 – NIVEAUX		
	0	Niveau Vert	Page 1
	0		Page 1
	0	Niveau Orange	Page 2
	0	Niveau Rouge	Page 2

o Niveau Gris	Page 2
<ul> <li>Fichier 5 – ORGANIGRAMMES ET SCHEMAS D'ALERTE</li> </ul>	
<ul> <li>Schéma de réception de l'alerte préfectorale</li> </ul>	Page 2
<ul> <li>Schéma d'alerte des responsables communaux</li> </ul>	Page 3
<ul> <li>Le Poste de Commandement Communal</li> </ul>	Page 4
<ul> <li>Schéma de fonctionnement du PCS</li> </ul>	Page 5
<ul> <li>Cellule de gestion de crise COVID-19</li> </ul>	Page 6
<ul> <li>Schéma d'alerte pour annulation de la foire mensuelle</li> </ul>	Page 7
- Fichier 6 – ARRÊTE DE CREATION DU PCS	
<ul> <li>Délibération</li> </ul>	Page 1
<ul> <li>Arrêté de création</li> </ul>	Page 3
CLASSEUR 2	
SCENARII – FICHES ACTIONS	
Fishion 1 NIVEAULVERT TOUG COENIARU (Astisus assurance)	
- Fichier 1 - NIVEAU VERT - TOUS SCENARII (Actions permanentes)	51011/611014500
<ul> <li>Fichier 2 - INONDATION – SUBMERSION – CONCOMITANCE INONDAT</li> </ul>	ION/SUBMERSION
CLASSEUR 3	
CLASSEUR 5	
- Fichier 1 - EVENEMENTS METEOROLOGIQUES (Vents violents, C	Orages, Pluies intenses,
Tempêtes)	
<ul> <li>Fichier 2 - TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES</li> </ul>	
CLASSEUR 4	
CLASSEUR 4	
- Fichier 1 - SEISME	
AUTRES EVENEMENTS RELEVANTS DE PLANS PARTICULIERS	
- Fichier 2-Plan canicule	
<ul> <li>Affiche</li> </ul>	Page 1
<ul> <li>Consignes et dispositions nationales</li> </ul>	Page 2
<ul> <li>Instruction ministérielles</li> </ul>	Pages 6
<ul> <li>Plan canicule communal</li> </ul>	Page 13
- Fichier 3 - Plan hivernal	Page 1
- Fichier 4 - Plan d'intervention et de secours du train des mouettes	Page 1
- Fichier 5 - Plan POLMAR	Page 1
- Fichier 6 – Plan ORSEC IODE	Page 1
<ul> <li>Fichier 7 – Plan d'urgence Croix Rouge Française 17</li> </ul>	Page 1
CLASSEUR 5	
CLASSEON 5	
ANNEXES (non communicables aux tiers)	
1 - ANNUAIRES	
- Fichier 1 - Annuaire de la Mairie de SAUJON	
<ul> <li>Annuaire des élus</li> </ul>	Page 1
<ul> <li>Annuaire des postes internes</li> </ul>	Page 3
<ul> <li>Annuaire des services extérieurs de la Mairie de SAUJON</li> </ul>	Page 5
<ul> <li>Annuaire des portables</li> </ul>	Page 6

Classeur 1 MAJ 2020-02-07

Fichier 2 – Annuaire des services et administrations

- Fichier 3 Annuaire des associations agrées de sécurité civile
- Fichier 4 Annuaire des associations dans les domaines : culture et patrimoine, vie locale et citoyenneté, social et solidarité, sport et loisir
- Fichier 5 Annuaire des personnes isolées ou ayant besoin d'assistance (classement par organisme)
- Fichier 6 Annuaire des personnes isolées ou ayant besoin d'assistance (classement par ordre alphabétique)
- Fichier 7 Annuaire des personnes isolées ou ayant besoin d'assistance (classement par rue)

-	Fichier 8 – Annuaire des enjeux					
	0	Les équipements stratégiques	Page			
	0	Les enjeux sensibles	Page			
	0	Les enjeux saisonniers	Page			
	0	Les enjeux économiques				
		<ul> <li>E 01 Commerces rue Carnot Sud Seudre</li> </ul>	Page			
		<ul> <li>E02 Commerces rue Carnot Nord Seudre</li> </ul>	Page			
	0	Les enjeux pollution	Page			
	0	Page				

### 2 - LISTINGS ET PLANNINGS

- Fichier 8 Listing des établissements recevant du public
- Fichier 9 Listing des entreprises commerciales, industrielles ou artisanales
- Fichier 10 Listing des entreprises agricoles
- Fichier 11 Listing des sites et établissements d'hébergement et de restauration
- Fichier 12 Listing et voiries et points à fermer et (ou) à surveiller
- Fichier 13 Listing des établissements sensibles à prévenir
- Fichier 14 Listing des lieux d'accueil d'enfants ou d'adolescents
- Fichier 15 Listing des établissements de loisir
- Fichier 16 Listing des moyens de secours logistiques
- Fichier 17 Planning des manifestations

### 3 - IMPRIMES ET DOCUMENTS

- Fichier 19 Convention de gestion des écluses de Dercie
- Fichier 22 Arrêtés municipaux permanents pour gestion de crise
- Fichier 23 Message type d'alerte pour une inondation
- Fichier 24 Message type d'évacuation pour une inondation
- Fichier 25 Message type d'alerte pour une submersion
- Fichier 26 Message type d'évacuation pour une submersion
- Fichier 27 Message type de confinement pour un évènement technologique
- Fichier 28 Message type d'évacuation pour un évènement technologique
- Fichier 29 Message type d'alerte pour des vents violents
- Fichier 30 Message type d'alerte pour des pluies intenses
- Fichier 31 Message type d'alerte pour des orages
- Fichier 32 Arrêté municipal type d'interdiction de la circulation
- Fichier 33 Arrêté municipal type d'interdiction de stationnement
- Fichier 34 Arrêté municipal type de réquisition
- Fichier 35 Imprimé de questionnement type établissements scolaires et de garde d'enfants
- Fichier 36 Imprimé de questionnement type ERP et lieux publics
- Fichier 37 Imprimé de questionnement type entreprises industrielles, artisanales et exploitations agricoles
- Fichier 38 Imprimé de main courante
- Fichier 39 Imprimé de gestion des populations en cantre d'accueil

- Fichier 40 Imprimé de demande d'assistance
- Fichier 41 Imprimé de reconnaissance technique
- Fichier 42 Imprimé d'opération

### 4 – AUTRES PLANS COMMUNAUX OU SUPRE-COMMUNAUX ANNEXES

- Fichier 43 Plan canicule
- Fichier 44 Plan grand froid
- Fichier 45 Plan de sécurité du Train des Mouettes

### 5 - CARTOGRAPHIES

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

### PRESENTATION DU PCS

### Saujon DYNAMISME JA EQUILIBRE

### PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



### PRESENTATION DU PCS

Comme chaque commune, celle de SAUJON est soumise à divers risques qu'ils soient naturels et(ou) technologiques.

Pour prendre en compte ces aléas et répondre efficacement à leurs conséquences, le législateur à, notamment par le biais des divers textes ci-après mentionnés, voulu organiser préventivement ou pendant les évènements les mesures à prendre au niveau communal dans un document dénommé PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE. (PCS)

- La loi n°2004-811 relative à la modernisation de la Sécurité Civile, et notamment ses articles 13 et 16.
- La loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages.
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2212 relatif aux pouvoirs de police du maire.

Le PLAN COMUNALE DE SAUVEGARDE est donc élaboré par l'administration municipale pour organiser la réponse communale en cas d'évènements naturels et (ou) technologiques. Il permet lors de la survenance de ces évènements de déterminer :

- Qui fait quoi ?
- Quand, Où et Comment cela est réalisé ?

Le PLAN COMUNALE DE SAUVEGARDE est adopté par délibération du Conseil Municipal. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département.

Le PLAN COMUNALE DE SAUVEGARDE est obligatoire dans les communes ayant un PLAN DE PREVENTION DES RISQUES (PPR) approuvé. Il est également obligatoire pour l'obtention du solde des subventions PAPI pour les travaux d'endiguement ou d'ouvrages.

La commune de SAUJON a un PLAN DE PREVENTION DES RISQUES qui est adopté et qui sera approuvé dans le courant de l'année civile 2020.

Vous trouverez dans les documents qui suivent l'ensemble des éléments publics qui constituent le PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE de la Commune de SAUJON.										



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

### GENERALITE RISQUES IDENTIFIES

### Saujon OTRAMISME J. E QUILLIBRE

### PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



### RISQUES IDENTIFIES A SAUJON

Sur la commune de SAUJON 4 familles de risques nécessitant une organisation définie dans le cadre du PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) ont été identifiées.

### 🖖 L'inondation – La submersion ou la concomitance des 2 évènements.





☼ Le transport de matières dangereuses (TMD).





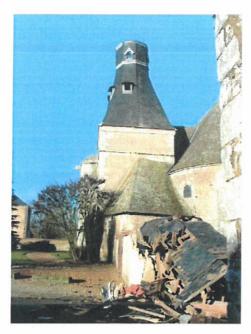


Les évènements météorologiques (orages, vents violents, pluies intenses, etc.)





₲ Les Séismes.





**AUTRES RISQUES IDENTIFIES A SAUJON** 

D'autres familles d'évènements ont également été identifiées mais ils ne nécessitent pas une organisation définie dans le PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE, soit parce que leurs conséquences ne justifient pas la mise en œuvre de tels moyens, soit parce que ces évènements sont gérés par d'autres PLAN COMMUNAUX (Canicule, Grand Froid, etc.), SUPRA-COMMUNAUX (Nationaux, Régionaux, Départementaux, ERDF, SNCF, etc.) ou par des autorités supérieures (Ministre, Préfet, aviation civile, etc.) :











Ces autres plans sont, pour certains, annexés au présent document.



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

GENERALITE

### Saujon DYNAMISME JA EQUILIBRE

### PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

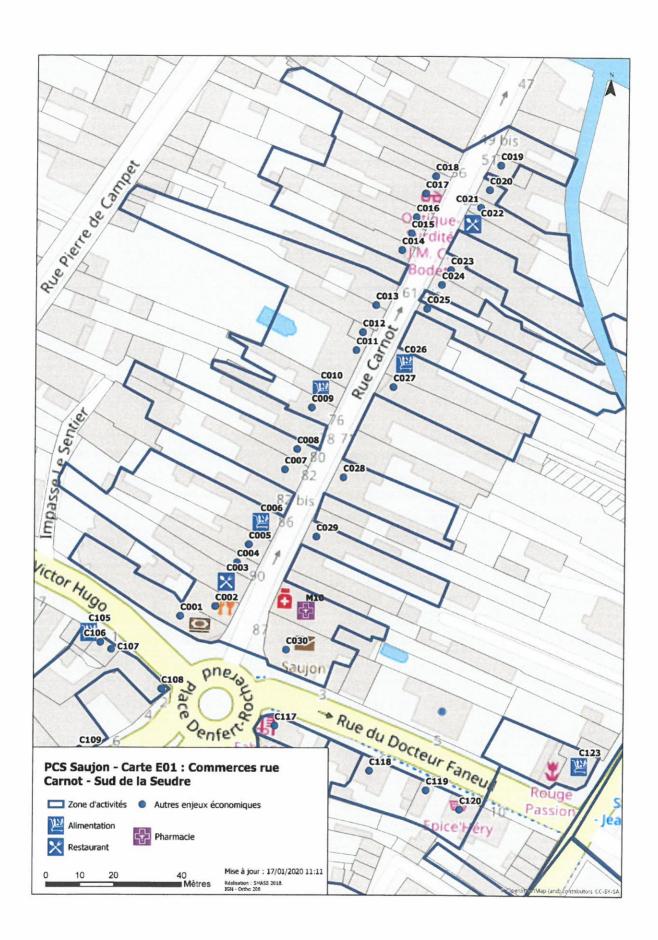


### **ENJEUX IDENTIFIES A SAUJON**

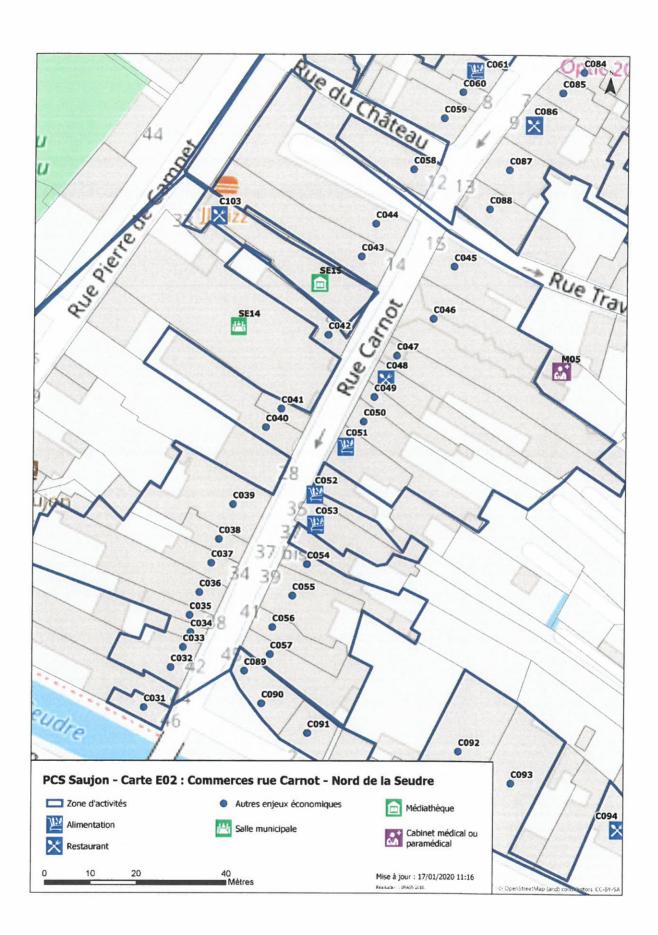
Sur la commune de SAUJON, de nombreux enjeux ont été identifiés. Sont définis comme un enjeu, tout équipement ou tout établissement dont la protection est nécessaire.

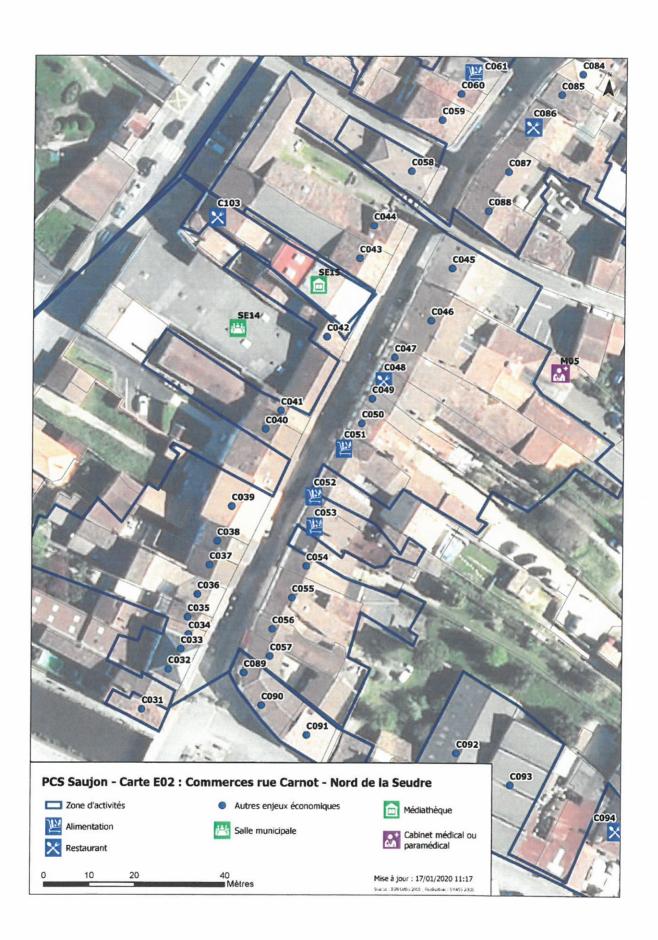
- Les équipements stratégiques (Central et postes électriques, central et relais téléphoniques, forages de captage et équipements de distribution d'eau potable, poste de décompression et de distribution de gaz, écluses, centre de secours, brigade de Gendarmerie, Hôtel de Ville, etc.).
- Les enjeux sensibles (Cliniques, maison de retraite, établissements scolaires, gymnases, salles communales, etc.).
- Les enjeux saisonniers (Campings, aires de camping-cars, activités de loisirs, etc.).
- Les enjeux économiques (Centres commerciaux, petits commerces, artisanat, entreprises de travaux publics, entreprises de transport de personnes, garages automobiles, etc.).
- & Les enjeux pollution (garages, imprimerie, exploitations agricoles, etc.).
- Les enjeux médicaux (Cabinets médicaux, Pharmacies, Laboratoire d'analyses médicales, Centre d'imagerie médicale).

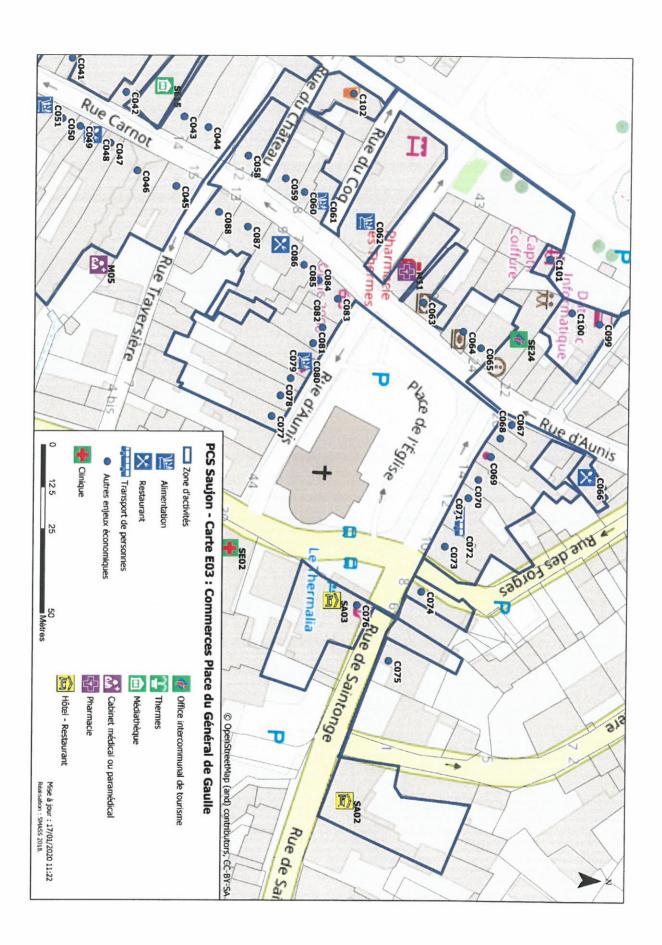
Vous trouverez ci-après les cartographies des différents enjeux en mode plan et en mode ortho. L'identification et les coordonnées de situation et de contact des établissements figurent en annexe dans la partie « Annuaires ».



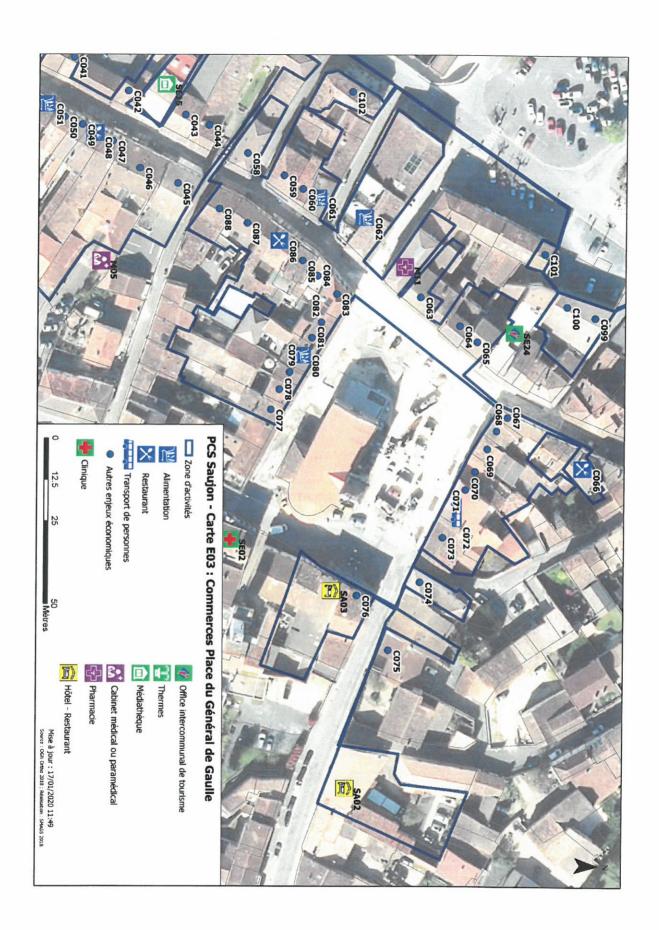


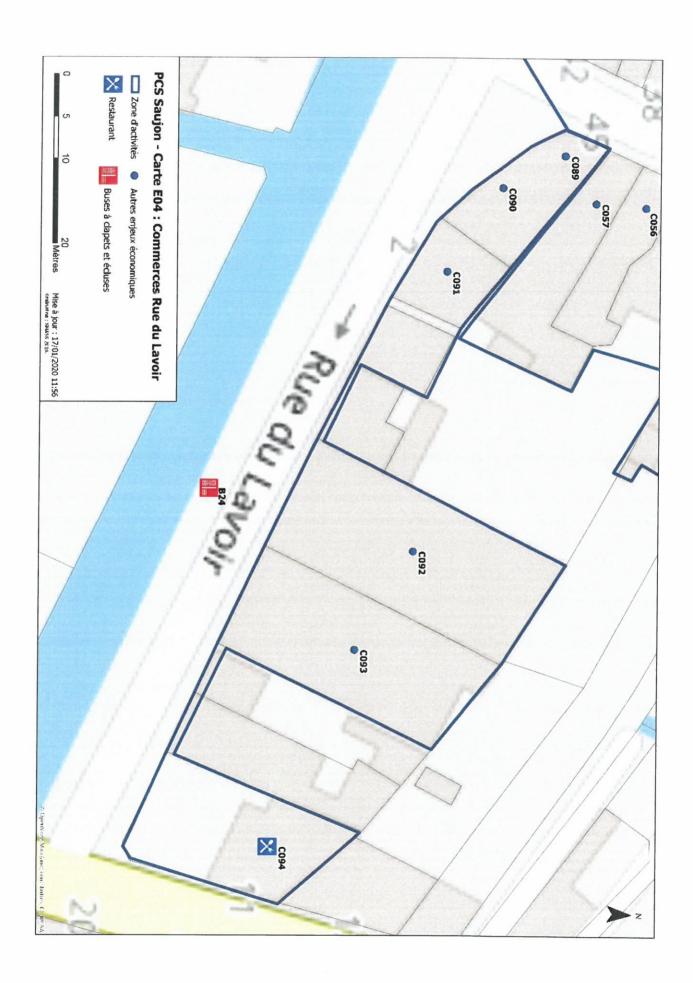


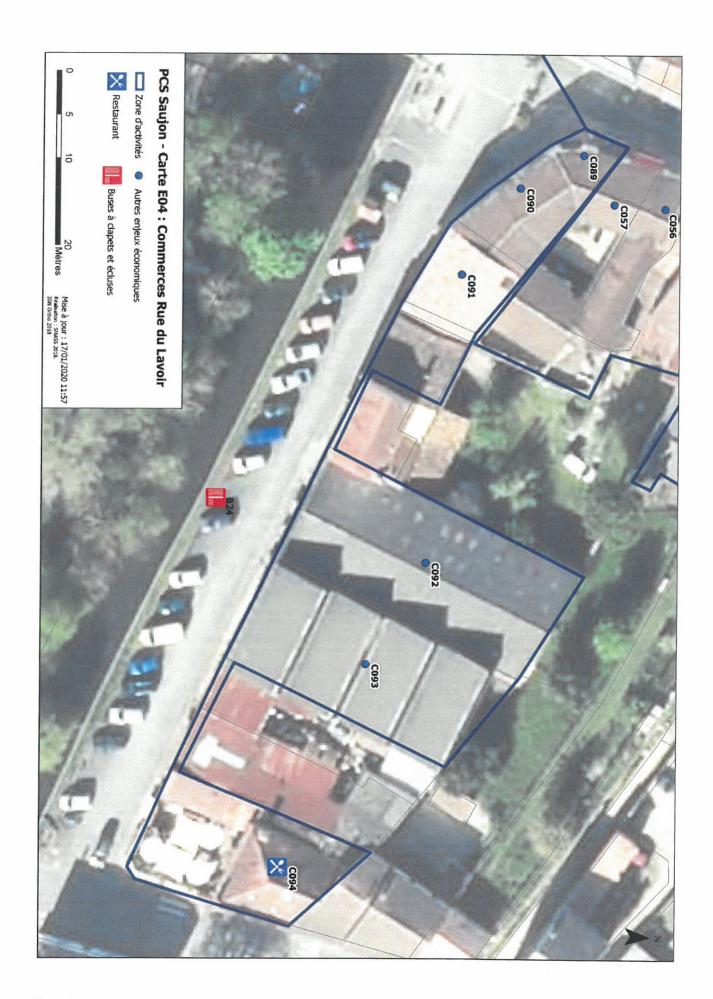


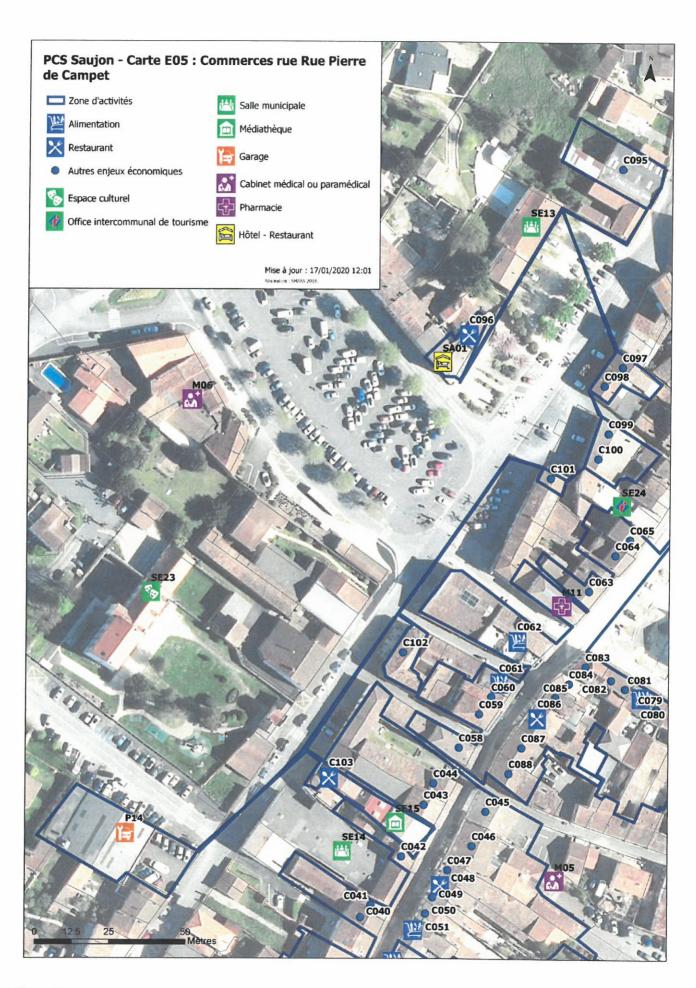


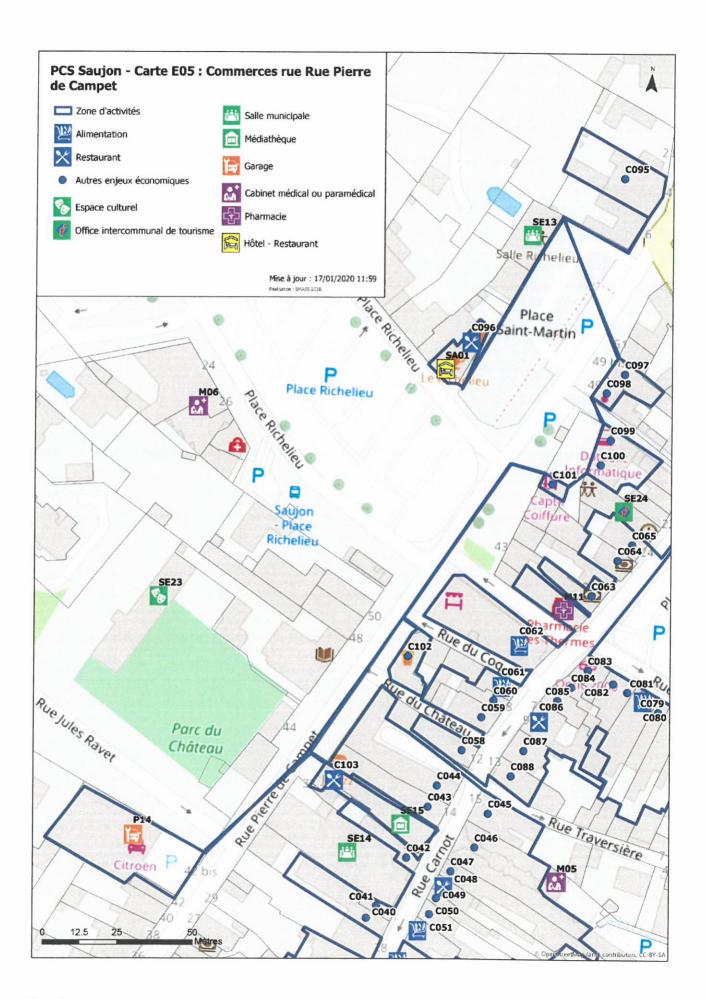
Fichier 3-I

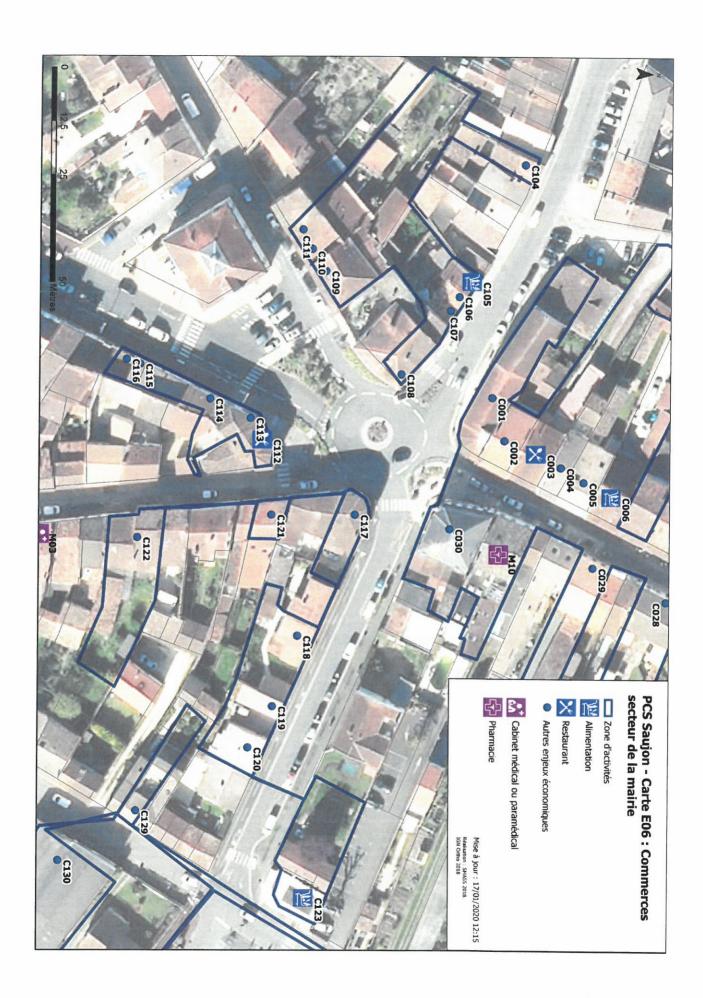


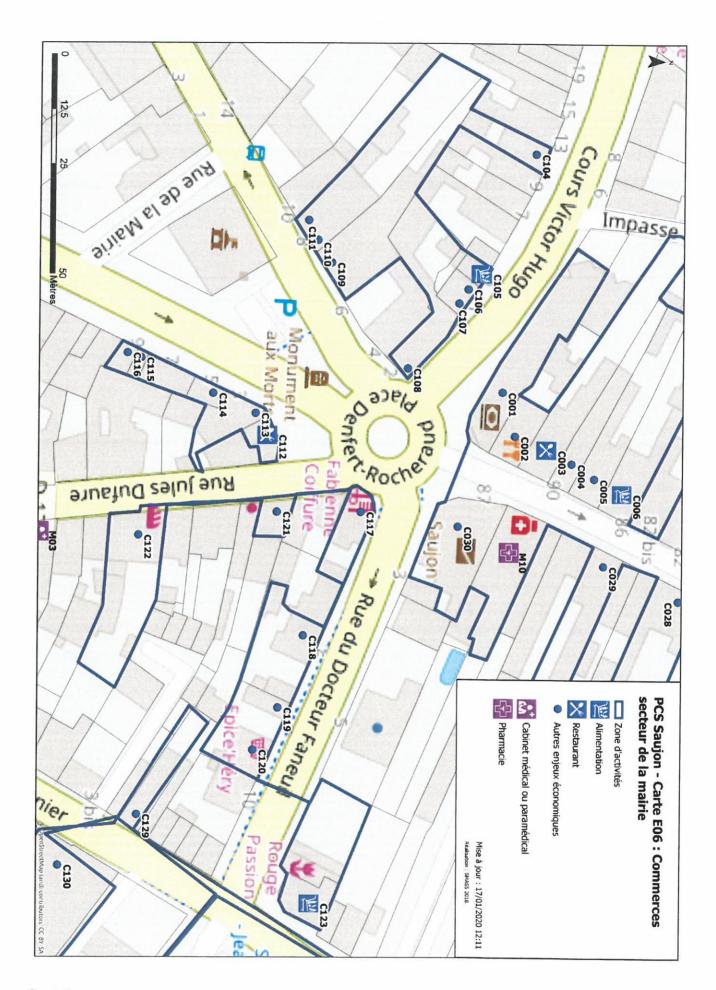


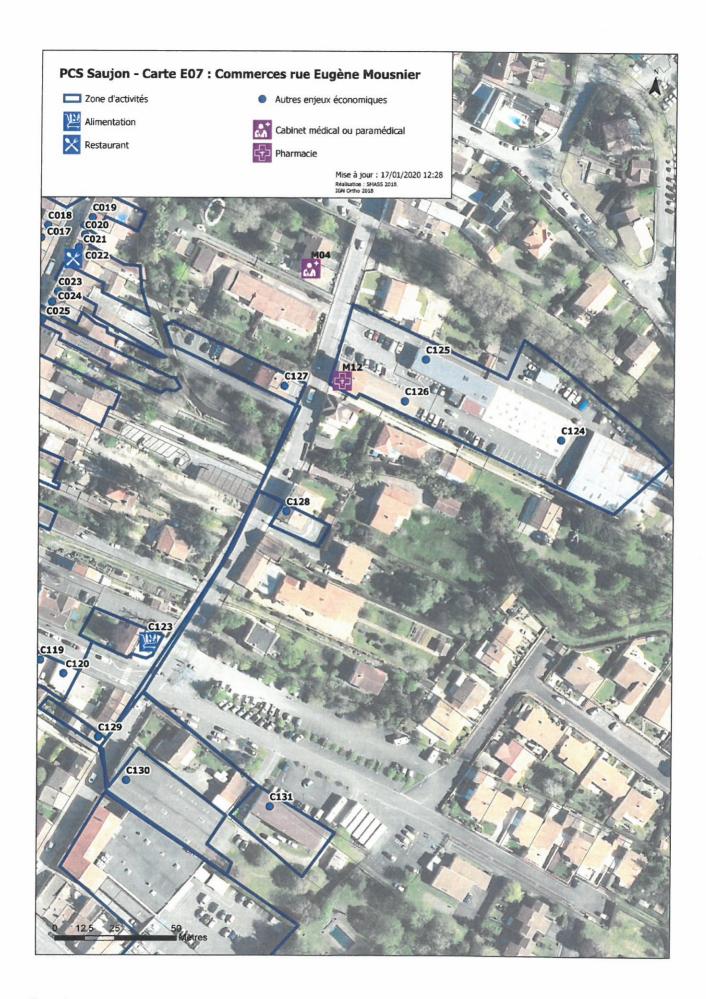


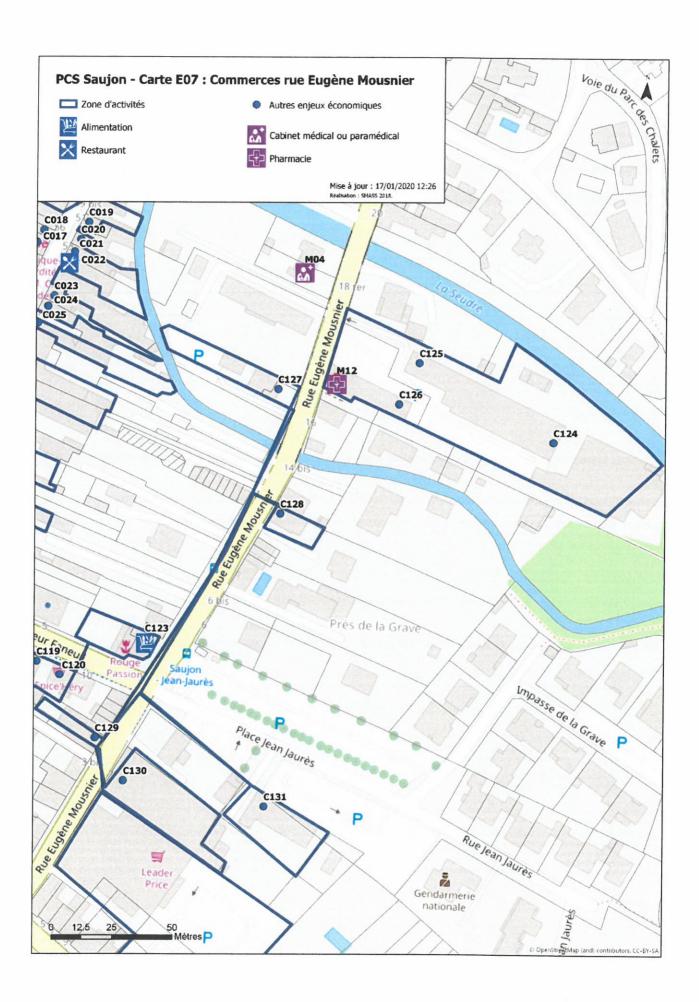


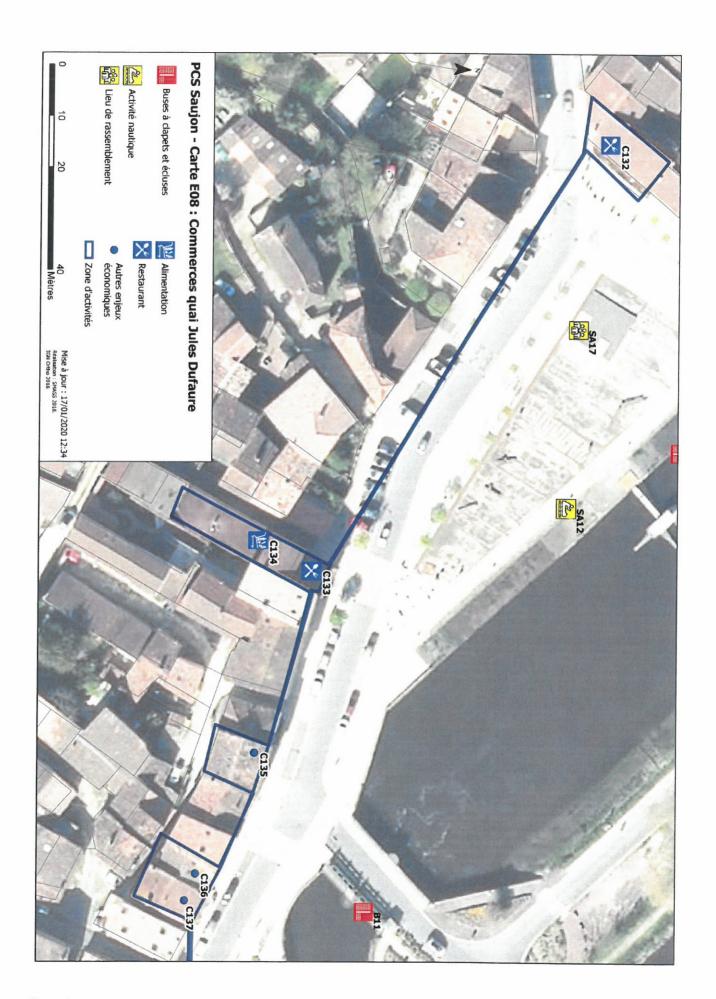


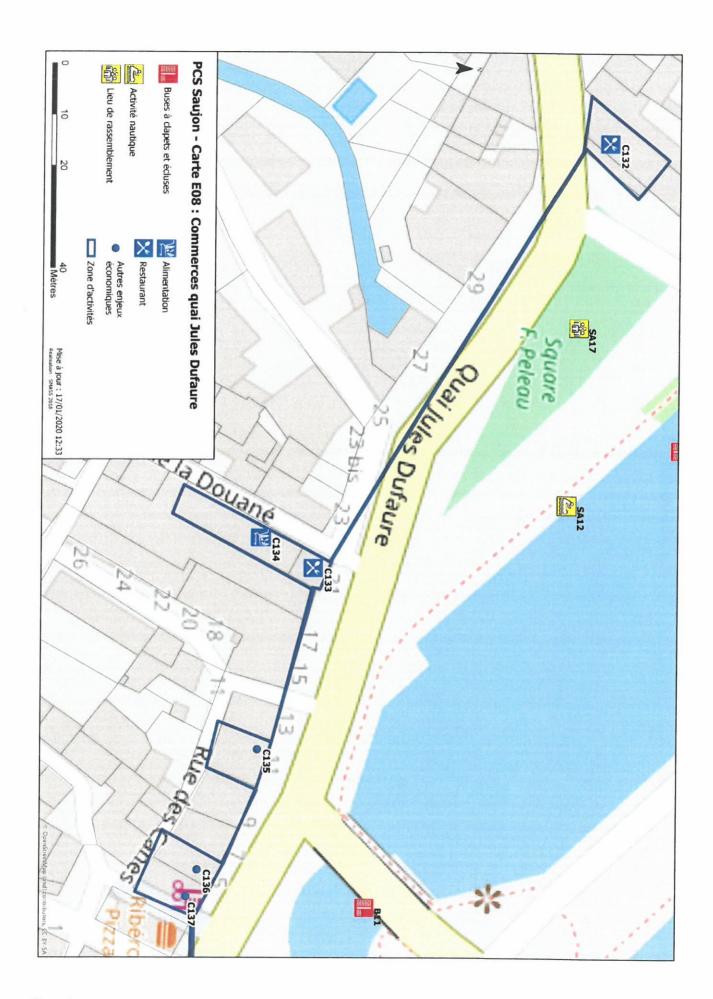


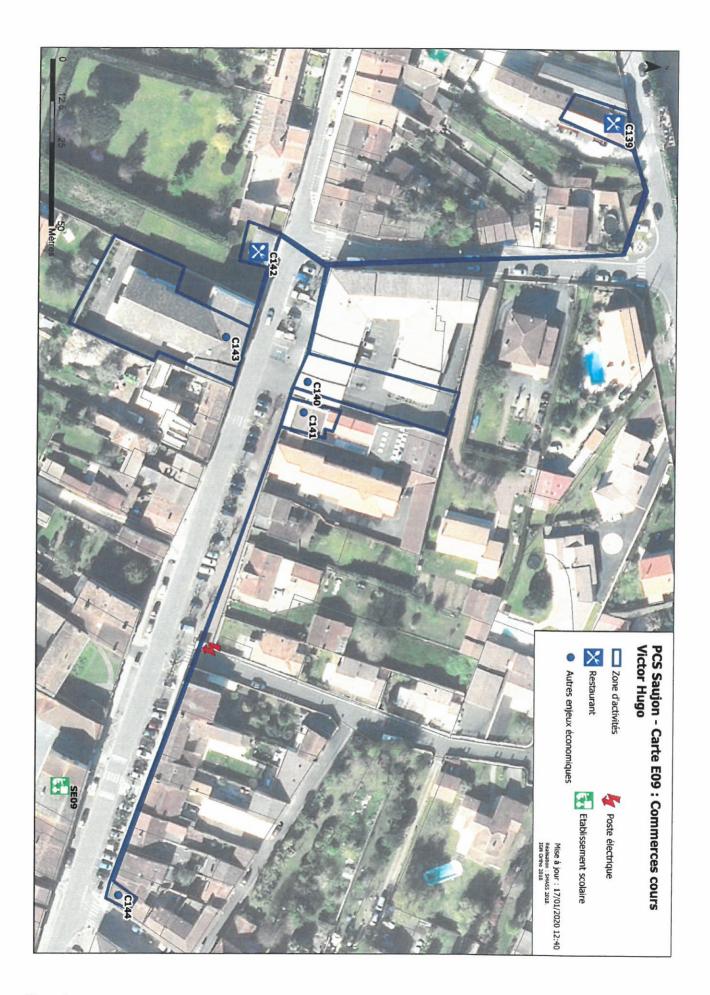


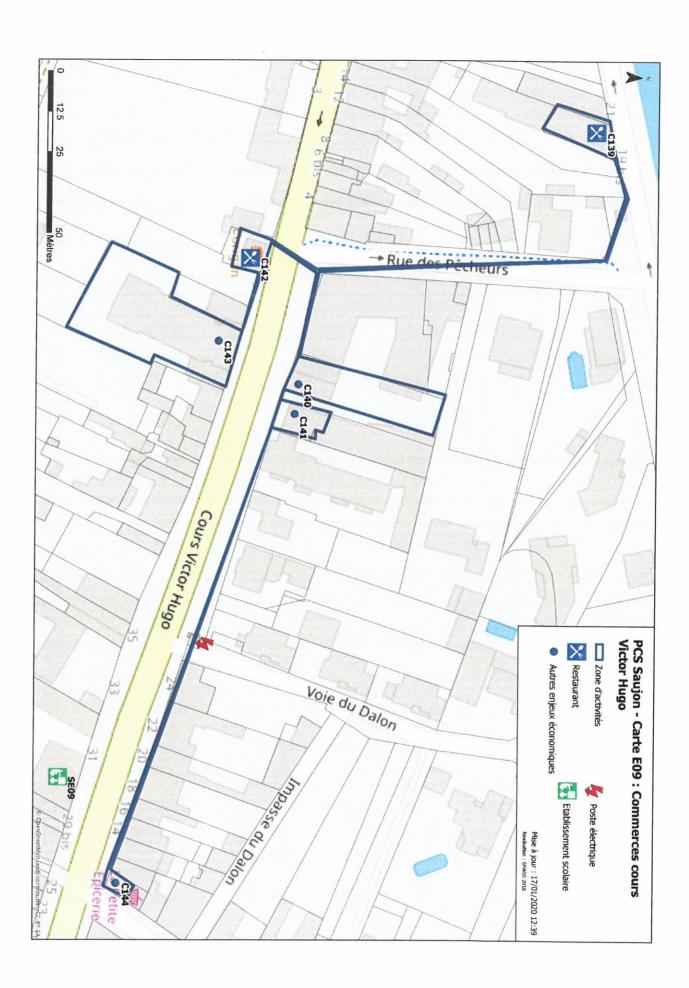


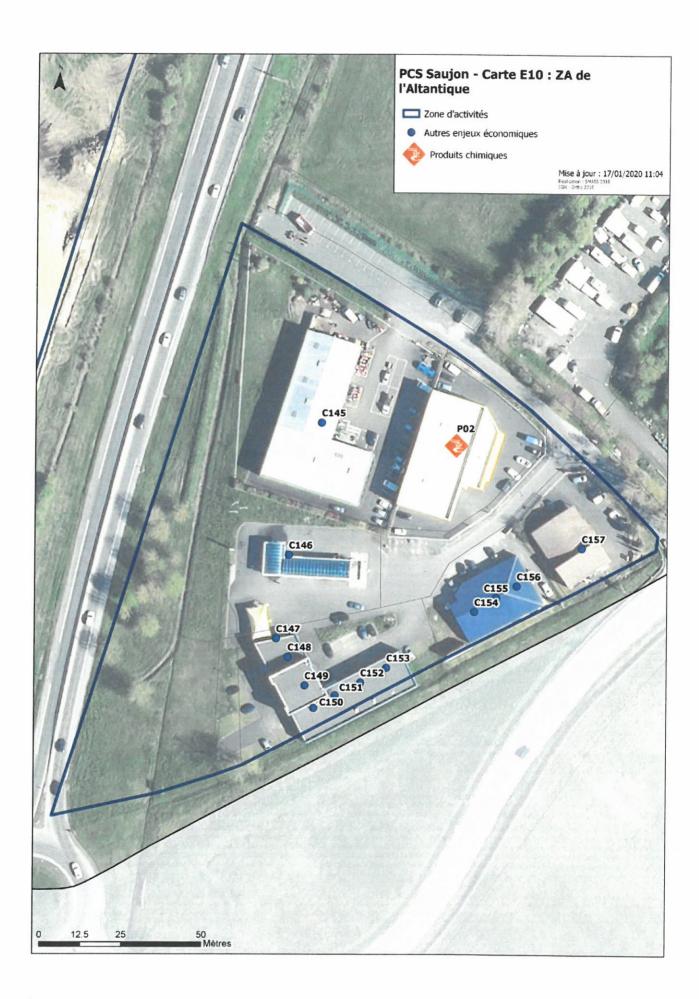




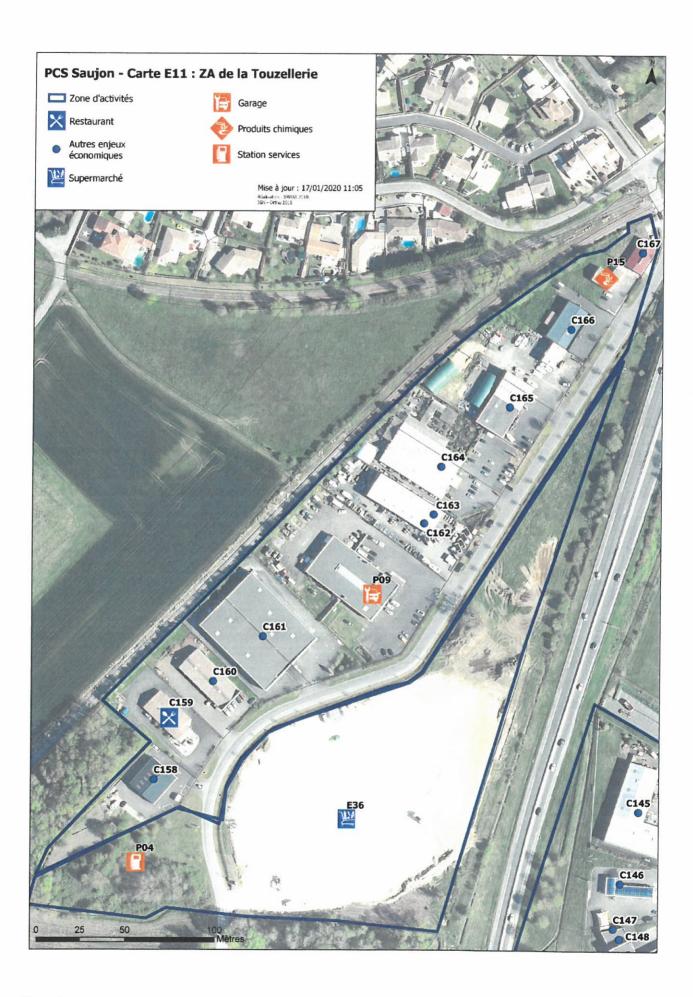


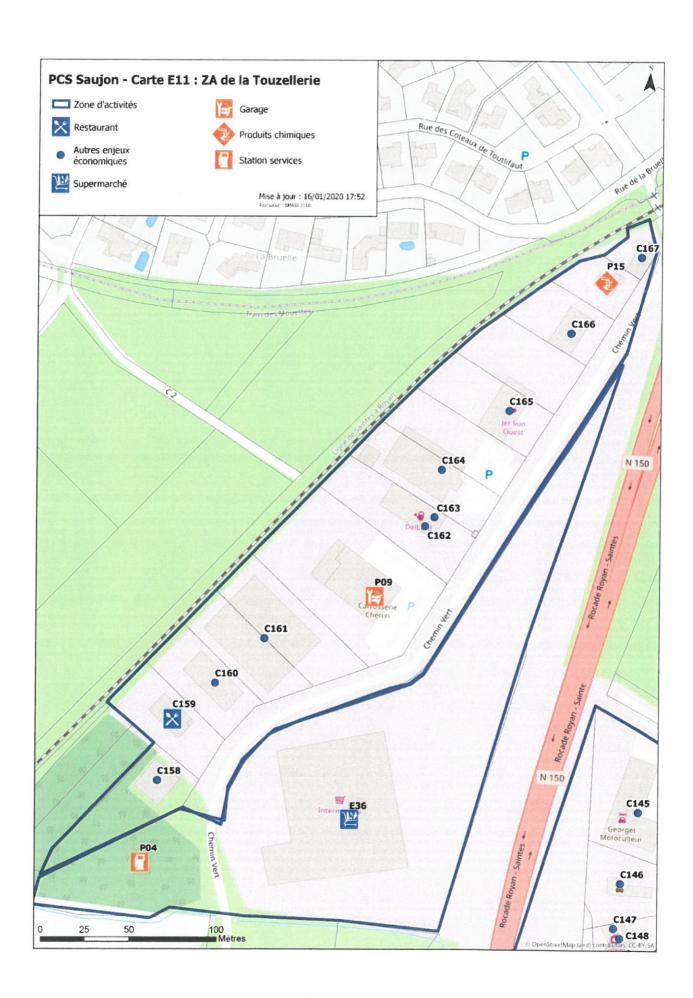




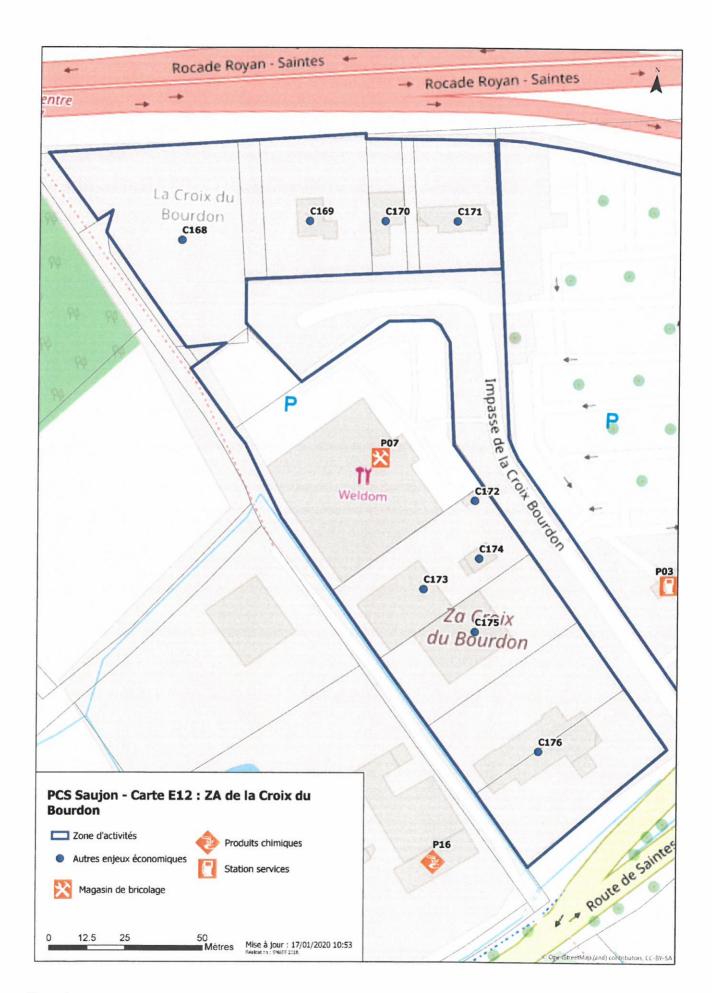




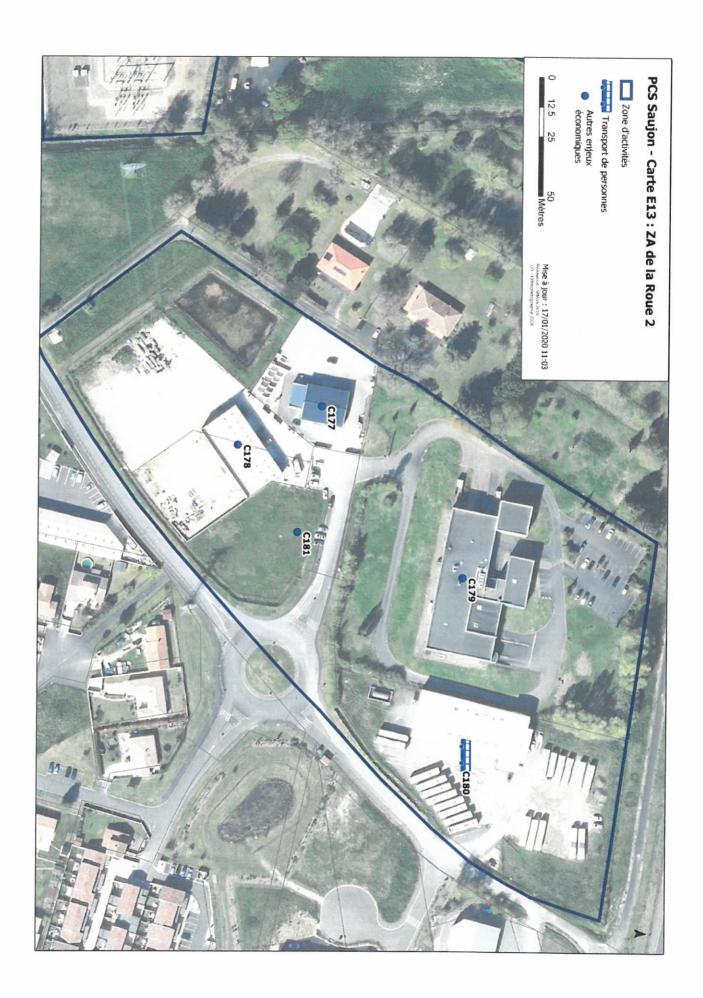






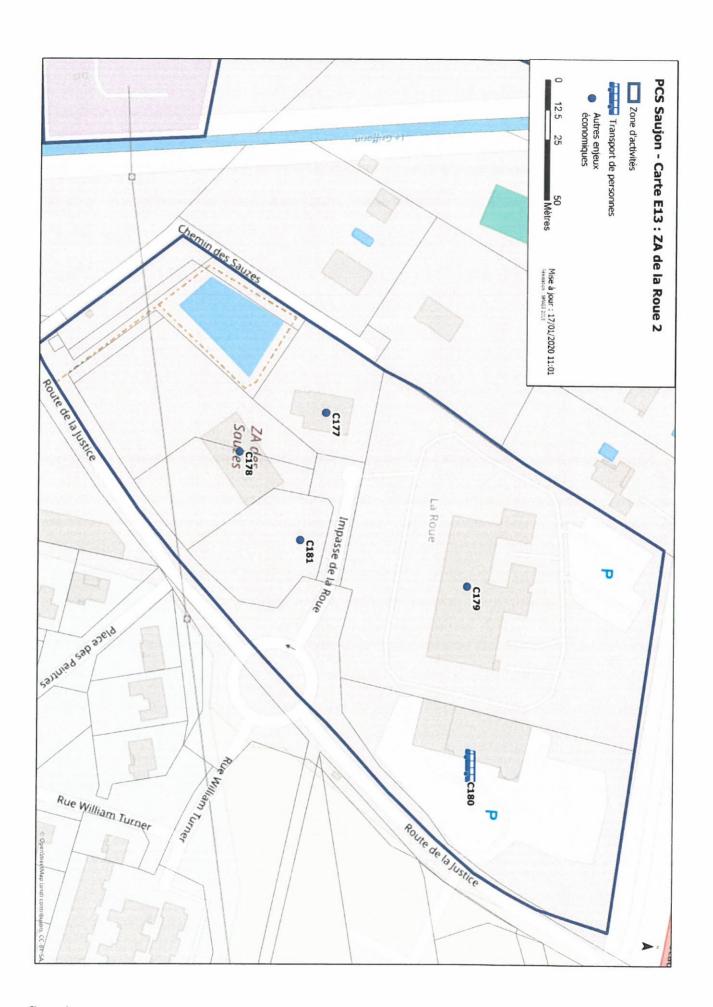


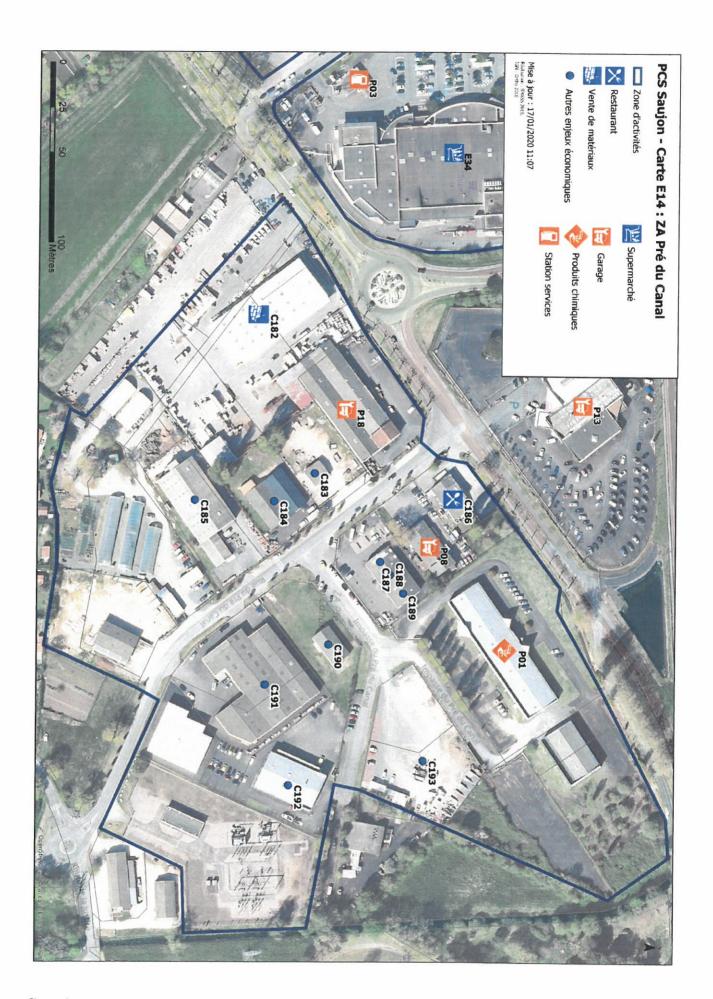
Fichier 3-1

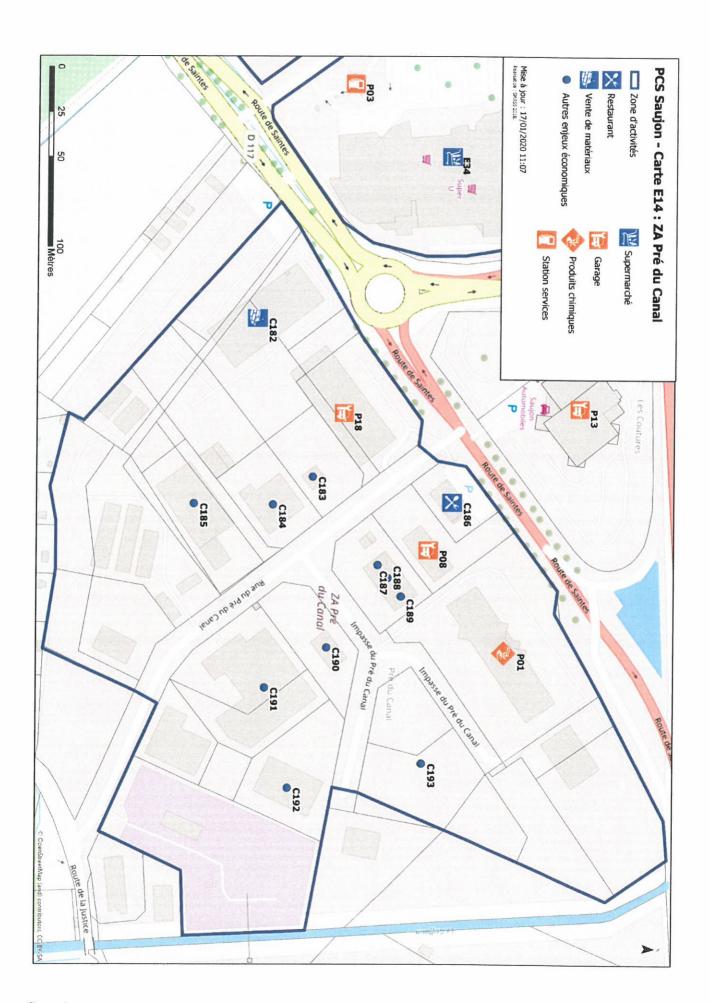


Page 25

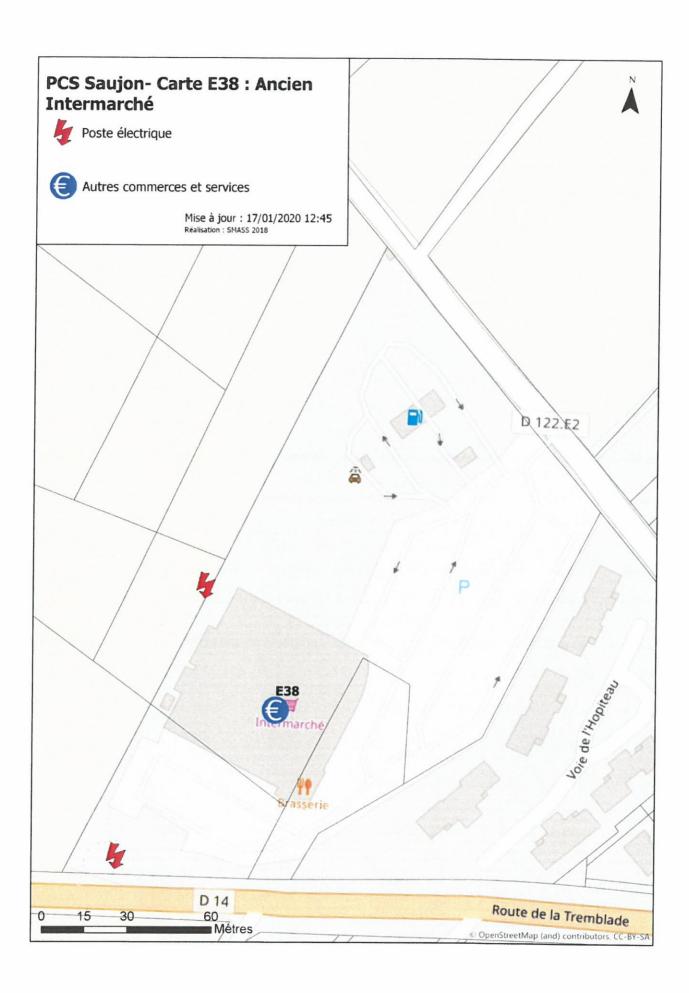
Fichier 3-1











PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

GENERALITE

# Saujon DYNAMISME JA EQUILIBRE

# PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



# **NIVEAUX**

Pour chaque risque identifié, un scénario a été élaboré. Chaque scénario défini les actions à mener en cas d'évènement annoncé ou en cours et les acteurs qui doivent les mettre en œuvre. Il a également été défini une progression dans les actions à mener en fonction du niveau de l'évènement ou de son évolution locale. Cette progression est formalisée par une échelle couleurs principalement basée sur l'échelle de vigilance Météo France. Elle comporte 5 niveaux : Vert, Jaune, Orange, Rouge et Gris.



# Le niveau vert est basé sur le niveau Vert de l'échelle Météo France.

Il correspond à la situation hors évènement annoncé ou en cours. Pour autant certaines actions sont nécessaires. Ce sont principalement des actions de surveillance, des opérations de contrôle et de maintenance, des opérations de mise à jour des documents opérationnels et des exercices.

# Libellé du niveau Vert Météo France :

Pas de vigilance particulière.



# Le niveau Jaune est basé sur le niveau Jaune de l'échelle Météo France.

Il correspond à un évènement annoncé d'une ampleur mesurée. Des actions de veilles et de préparations des matériels et matériaux sont prévues afin de pouvoir faire face à une éventuelle aggravation de l'évènement.

Libellé du niveau Jaune Météo France :

Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique, des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont prévus, tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.

# ♥ Orange

# Le niveau Orange est basé sur le niveau Orange de l'échelle Météo France.

Il peut également être activé lors d'un niveau Jaune avec une conjonction locale défavorable. Il correspond à un évènement annoncé ou en cours d'une ampleur certaine. Des actions de protections des biens et de mise en sécurité des personnes sont prévues afin de pouvoir faire face à une éventuelle aggravation de l'évènement.

# Libellé du niveau Météo France :

Soyez très vigilant, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus, tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics



# Le niveau Rouge est basé sur le niveau Rouge de l'échelle Météo France.

Il peut également être activé lors d'un niveau Orange avec une conjonction locale défavorable. Il correspond à un évènement annoncé ou en cours d'une ampleur exceptionnelle. Les actions de protections des biens se poursuivent et s'amplifient. Les actions de mise en sécurité des personnes se poursuivent et s'intensifient par les actions d'évacuations nécessaires.

## Libellé du niveau Météo France :

Une vigilance absolue s'impose, des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus, tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.



# Le niveau Gris est la phase post évènement.

C'est la phase des actions de reconnaissance, des bilans, des actions de nettoyage et de remises en état. C'est aussi la phase d'assistances administratives pour les déclarations d'assurance ainsi que celle des demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

# GENERALITE

ORGANIGRAMMES ET SCHEMAS D'ALERTES

# Saujon DYNAMISME JA EQUILIBRE

# PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



# **ORGANIGRAMMES ET SCHEMAS D'ALERTES**

Plusieurs organigrammes fonctionnels ou schémas de diffusion sont définis.

- Schéma de réception de l'alerte préfectorale
- Schéma d'alerte des responsables communaux
- ♥ Poste de Commandement Communal (PCC.).
- Schéma du fonctionnement du PCC
- ♥ Cellule de Gestion de Crise COVID-19
- Schéma d'alerte pour l'annulation de la foire mensuelle (Alerte orange ou rouge vents violents / tempêtes.).
- Brochure d'alerte pour information des sites sensibles et manifestations en cours ou programmées.



## PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

# Fiche communale de diffusion de l'alerte

Commune: Saujon	Arrondissement:	Saintes

Adresse: 1, place Gaston balande Code postal: 17600

Téléphone de la mairie : 054602 8007

Courriel de la mairie: Adereglementaire@mailie - Sayjon . L

Nom et Prénom du maire : FERCHAUD Pascal N° de portable du maire: 06 +6 48 29 95

Et/ou N° de portable de l'élu en mesure de joindre le maire : 0687 107168

Adresse complète du lieu d'implantation du PC communal en cas de crise :

Hold de Ville 1 place Gaston Balande

Identification du centre d'accueil principal de la population en cas de crise:

1/ Adresse: Salle de 4 La Saliconne ?? Groule de l'ilatte à Saujon

2/ Capacité d'accueil : 600

# Numéros d'urgence par ordre de priorité d'appel (\*)



Si le maire souhaite être intégré dans la cascade d'appels, il est impératif que ses coordonnées figurent dans le tableau ci-dessous

NOM	Prénom	Qualité	N° Téléphone portable exclusivement
FRANCHI	Amdré	Adjoint au Maire délégué à la Sécurité	8914014800
		Adjoint au Maire de Permanence	0676482998
BRADU	Cyrille	leoponcable pôle Séculié Cection des Risques	0681491692
FERCHAUD	Pascal	CONTRACTOR	0676482995

(\*) L'automate d'alerte appelle les numéros en cascade

1 seul interlocuteur détiendra l'information, à charge pour lui de la diffuser selon la procédure interne à sa collectivité.

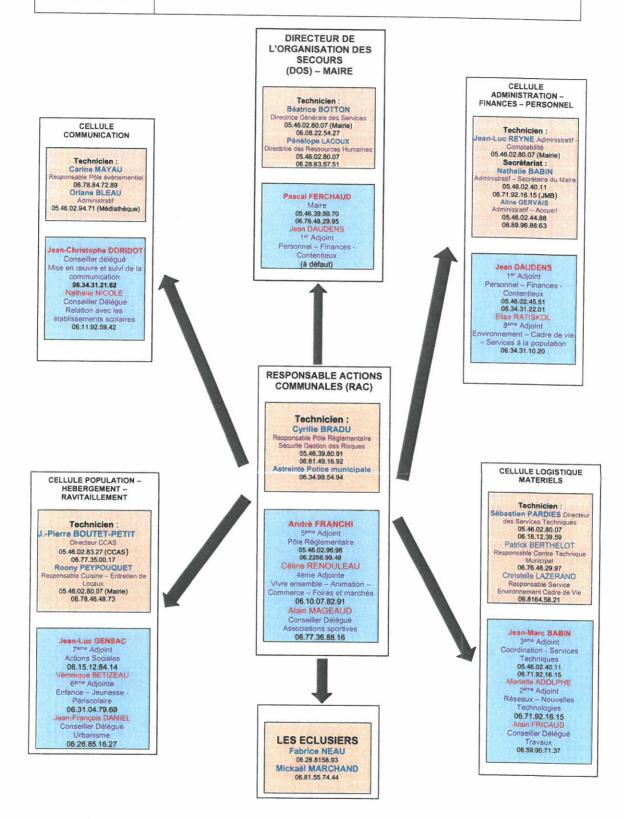
Fiche à renvoyer à l'adresse suivante : pref-sidpc-contact@charente-maritime.gouv.fr Ces informations sont exclusivement réservées aux services du cabinet du préfet

Toute modification des informations contenues dans cette fiche devra faire l'objet de l'envoi d'une nouvelle fiche au bureau de la planification et de la défense civile





# Plan Communal de Sauvegarde de la commune de SAUJON SCHEMA D'ALERTE DES RESPONSABLES COMMUNAUX





# Plan Communal de Sauvegarde de la commune de SAUJON LE POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL (PCC)

Localisation du PCC : Mairie

Adresse: I, place Gaston Balande 17600 SAUJON

N° Téléphone : 05.46.02.80.07 N° Fax : 05.46.02.91.92 Mail : mairie@mairie-Saujon.fr

# CELLULE COMMUNICATION Technicien: Carine MAYAU Responsable Pole événementiel 06.78.84.72.89 Orlane BLEAU Administratif 05.46.02.94.71 (Médiathèque) Jean-Christophe DORIDOT Conseiller délégué Mise en œuvre et suivi de la communication 06.34.31.21.62 Nathaile NICOLE Conseiller Délégué Relation avec les établissements scolaires 06.11.92.59.42

# HEBERGEMENT RAVITAILLEMENT Technicien: J.-Pierre BOUTET-PETIT Diracteur CCAS 05.46.02.82.27 (CCAS) 06.77.35.00.17

CELLULE POPULATION -

Roony PEYPOUQUET
Responsable Cuisine – Entretien
Locaux
05.46.02.80.07 (Mairie)
06.78.46.48.73

Jean-Luc GENSAC
7teme Adjoint
Actions Sociales
06.15.12.84.14
Véronique BETIZEAU
6teme Adjointe
Enfance – Jeunesse Périscolaire
06.31.04.79.69
Jean-François DANIEL
Conseiller Délégué
Urbanisme
06.26.85.16.27

### DIRECTEUR DE L'ORGANISATION DES SECOURS (DOS) – MAIRE

Technicien:
Béatrice BOTTON
Birectrice Générale des Services
05.46.02.80.07 (Mairie)
06.08.22.54.27
Pénélope LACOUX
birectrice des Ressources Humaines
05.46.02.80.07
06.28.83.57.51

Pascal FERCHAUD

Maire
05.46.39.99.70
06.76.48.29.95
Jean DAUDENS
1º Adjoint
Personnel – Finances Contentieux
(à défaut)

### RESPONSABLE ACTIONS COMMUNALES (RAC)

Technicien: Cyrille BRADU Responsable Póle Réglementaire Sécurité Gestion des Risques 05.48.39.80.91 06.81.49.16.92 Astreinte Police municipale 06.34.99.54.94

André FRANCHI
5ºme Adjoint
Pôle Réglementaire
05.46.02.96.96
06.2266.99.48
Céline RENOULEAU
4ème Adjointe
Vivre ensemble – Animation –
Commerce – Foires et marché
06.10.07.82.91
Alain MAGEAUD
Conseiller Délégué
Associations sportives
06.77.36.88.16

### CELLULE ADMINISTRATION – FINANCES – PERSONNEL

Techniclen:
Pénélope LACOUX
Directrice des Ressources
Humaines
0.5.46.02.80.07
06.28.63.57.51
Béatrice BOTTON
Directrice Générale des Services
05.46.02.80.07 (Mairie)
0.6.8.22.54.27
ean-Luc REYNE AdministratifComptabilité
05.46.02.80.07 (Mairie)
Secrétariat:
Nathalle BABIN
Administratif - Secrétaire du Mairie
05.46.02.40.11
06.71.92.16.15 (JMB)
Almo GERVAIS
Administratif - Accueil
05.46.02.44.88
06.89.96.88.63

Jean DAUDENS

16" Adjoint
Personnel – Finances Contentieux
05.46.02.45.51
06.34.31.22.01
Elisa RATISKOL
8the Adjoint
Environnement – Cadre de vie
– Services à la population
06.34.31.10.20

# CELLULE LOGISTIQUE MATERIELS

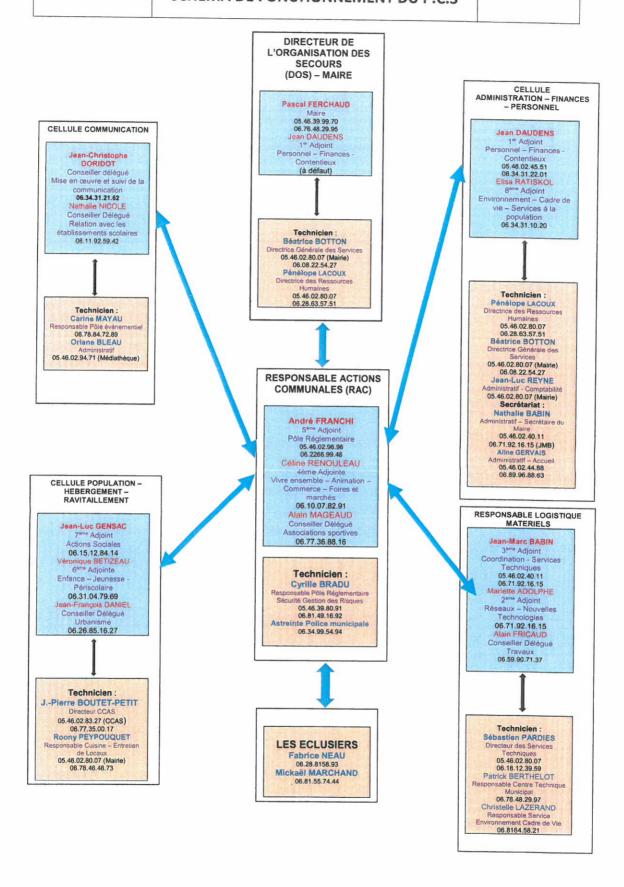
Technicien:
Sébastien PARDIES Directeu
des Services Techniques
05.46.02.80.07
06.18.12.39.59
Patrick BERTHELOT
Responsable Centre Technique
Municipal
06.76.48.29.97
Christelle LAZERAND
Responsable Service
Environnement Cadre de Vie
06.8164.58.21

Jean-Marc BABIN
3eme Adjoint
Coordination - Services
Techniques
05.46.02.40.11
06.71.92.16.15
Mariette ADOLPHE
2eme Adjoint
Réseaux - Nouvelles
Technologies
06.71.92.16.15
Alain FRICAUD
Conseiller Délégué
Travaux
06.59.90.71.37



# Plan Communal de Sauvegarde de la commune de SAUJON SCHEMA DE FONCTIONNEMENT DU P.C.S

Fiche



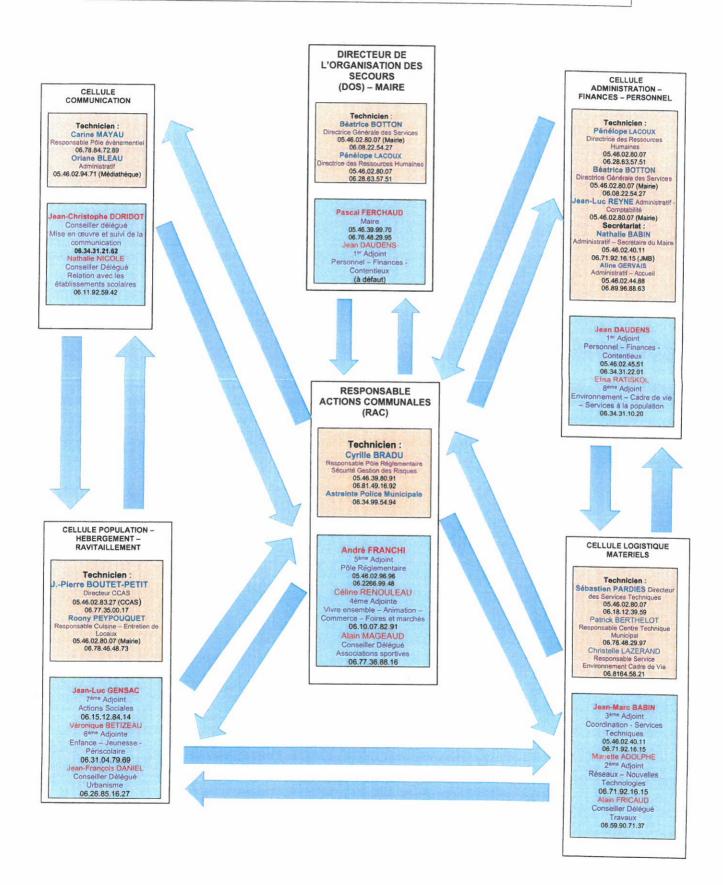


# Plan Communal de Sauvegarde de la commune de SAUJON CELLULE DE GESTION DE CRISE COVID-19

Localisation du PCC : Mairie

Adresse: 1, place Gaston Balande 17600 SAUJON

N° Téléphone : 05.46.02.80.07 N° Fax : 05.46.02.91.92 Mail : mairie@mairie-Saujon.fr



# ALERTE METEOROLOGIQUE VENT VIOLENT – TEMPETE NIVEAU ORANGE (ou ROUGE)

# SCHEMA D'ALERTE POUR ANNULATION DE LA FOIRE MENSUELLE

En cas d'alerte ORANGE (ou ROUGE) <u>annulation systématique de la foire mensuelle</u> (préconisation de limitation des déplacements et d'annulation des manifestations extérieures émise par la préfecture et absence de couverture par les assurances en responsabilité civile professionnelle pour les commerçants non sédentaires).

- Avis d'alerte météorologique émis par METEO France
- Avis d'alerte météorologique relayé par la PREFECTURE DE CHARENTE MARITIME
- Avis d'alerte météorologique relayé par les médias (vérification de l'alerte)

# Dès connaissance de l'alerte :

- 1 Si le primo intervenant est élu de permanence : Information ASTREINTE PM
- 2 Si le primo intervenant est l'ASTREINTE PM : Information élu de permanence

# Dans tous les cas l'ASTREINTE PM Informe par SMS et par téléphone :

- Ets FRERY M. Jérôme BECKERS (Régisseur placier) 06.85.82.39.32
- Services Techniques Municipaux :
  - o Sébastien PARDIES 06.18.12.39.59
  - ASTREINTE STM 06.70.10.47.72
  - o Patrick BERTHELOT 06.76.48.29.97 (barrières)
  - o Christelle LAZERAND 06.81.64.58.21 (entretien)
- Carine MAYAU 06.78.84.72.89 (communication)

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

# GENERALITE

ARRÊTE DE CREATION DU P.C.S.



### TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017-211704218 - 20200227-CM2020\_018-DE Accusé de Réception Préfecture Reçu le 09/03/2020

# **EXTRAIT** DU REGISTRE DES **DELIBERATIONS** DU CONSEIL MUNICIPAL

# **SEANCE DU 27 FEVRIER 2020**

# **OBJET**:

Approbation du Plan Communal de Sauvegarde

L'an deux mille vingt, le vingt-sept du mois de février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAUJON s'est assemblé au ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le vingt et un février deux mille vingt.

TISON / RENOULEAU / GEOFFROY / GENYK / NEVEU /

Mmes et Ms FERCHAUD / DAUDENS / BABIN / ISNARD / FRANCHI / GUITARD / ADOLPHE / ARCHAMBEAU / RIVIERE / WAUTIER / MOREL / TONNAY / CHARBEAU / BOURSIER / Conseillers Municipaux BACON / MONCOMBLE / JUAN / BOTTON / TOURNEUR /

PRESENTS:

CHARTRAIN

28

NOMBRE DE

ayant pris part au vote

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES:

Madame PREVOT représentée par Madame RENOULEAU Monsieur ESTIVALS représenté par Monsieur FRANCHI Monsieur DESCOTE représenté par Monsieur GENYK

DATE DE L'AFFICHAGE à la porte de la Mairie du compte rendu de la séance

4 mars 2020

ABSENTE EXCUSEE NON REPRESENTEE : Madame SALVY

# SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Pascale JUAN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

HÔTEL DE VILLE

1, PLACE GASTON BALANDE

B.P. 108 - 17600 SAUJON

TÉL: 05 46 02 80 07

Fax: 05 46 02 91 92 maire@mairie-saujon.fr www.mairie-saujon.fr

### APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

- Vu la loi 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages,
- Vu la loi n°2004-811 relative à la modernisation de la Sécurité Civile, et notamment ses articles 13 et 16,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2212 relatif aux pouvoirs de police du maire,

Monsieur FRANCHI, Adjoint, rappelle que les communes sont soumises à divers risques qu'ils soient naturels et/ou technologiques. Afin de prendre en compte ces aléas et répondre efficacement à leurs conséquences, le législateur a voulu organiser, préventivement ou pendant les évènements, les mesures à prendre au niveau communal dans un document dénommé Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Le PCS est donc élaboré pour organiser la réponse communale en cas d'évènements naturels et/ou technologiques. C'est l'outil opérationnel essentiel d'aide à la gestion de crise.

Il a pour objectif:

- de doter la commune d'un outil de gestion des risques majeurs,
- d'identifier les risques,
- d'acter des organisations à mettre en œuvre afin d'assurer la protection des biens et des personnes (qui fait quoi ? où, quand et comment ? ).

notamment pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien au regard des risques connus.

Les communes disposant d'un Plan de Prévention des Risques (PPR) doivent obligatoirement avoir un PCS, ce dernier conditionnant l'obtention du solde des subventions PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations).

Le PPR sur Saujon est validé et sera approuvé courant année 2020.

Le schéma général du Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Saujon est établi et il convient de le valider.

Conformément à l'article L 2212 relatif aux pouvoirs de police du Maire, le présent document fera l'objet d'un arrêté municipal pour son entrée en vigueur et pourra faire l'objet également de mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

> D'APPROUVER le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Saujon.

Pour

: 28

Contre

: /

Abstention

Fait et délibéré le 27 février 2020

Pour copie conforme

Le Maire,

D SEDCILAR

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017-211704218 - 20200227-CM2020\_018-DE

Accusé de Réception Préfecture - Reçu le 09/03/2020





## DÉPARTEMENT DE CHARENTE MARITIME COMMUNE DE SAUJON

Pôle Réglementation – Sécurité – Gestion des Risques

ARRETE MUNICIPAL N°PRSGR/2020/03/95

# ARRETE MUNICIPAL PORTANT CREATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

VU la loi n°2004-811 relative à la modernisation de la Sécurité Civile, et notamment ses articles 13 et 16. VU la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2212 relatif aux pouvoirs de police du Maire.

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27/02/2020 approuvant le Plan Communal de Sauvegarde CONSIDERANT, que la commune est exposée à des risques naturels et technologiques tels que : INONDATIONS ; SUBMERSION MARINE ; METEOROLOGIQUE ; TRANSPORT MATIERES DANGEREUSES ; SEISME ; etc. CONSIDERANT, qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise.

### ARRÊTE

ARTICLE 1er: Le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de SAUJON, approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 27/022020 est créé.

ARTICLE 2 : Le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de SAUJON est consultable à la mairie.

ARTICLE 3 : Le plan Communal de Sauvegarde de la commune de SAUJON fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

ARTICLE 4 : Copies du présent arrêté ainsi que du plan annexé seront transmises :

- à Madame le Préfet de Charente-Maritime,
- à Monsieur le Sous-Préfet d'arrondissement de SAINTES
- à Monsieur le Chef du service Interministériel de Défense et de Protection Civiles,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Charente-Maritime,
- à Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Charente-Maritime,
- à Monsieur le Directeur Départemental des territoires et de la mer de Charente Maritime,
  - à Monsieur le Directeur des Infrastructures du département du Conseil Départemental de la Charente-Maritime.

Fait à SAUJON, le 21/03/2020 Le Maire de SAUJON, Conseiller Départemental, Conformément à l'article L.2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui a été :

Publié et (ou) notifié le

0 3 JUIN 2020

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017 - 211704218 -- 2020 032 Ar 202003 95 \_\_\_ AR-111

Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 23/06/2020

